

L'essentiel  
et **plus** encore



santé  
famille  
retraite  
services

Beaune et Dématérialisé (Teams)

**Vendredi 12 avril**

**2024**

Assemblée Générale  
**Caisse Régionale  
MSA de Bourgogne**

---

L'Assemblée Générale de la Caisse régionale MSA de Bourgogne s'est tenue le 12 avril 2024 à Beaune (21) en présentiel ainsi qu'en mode dématérialisé via l'outil Teams.

M. Bossong accueille l'ensemble des délégués présents.

Il donne ensuite la parole à Monique Bonnet déléguée du 2ème collège, Présidente de l'échelon local de Gergy - Ouroux sur Saône.

*Bonjour à toutes et à tous,*

*Permettez-moi de me présenter : je suis Monique Bonnet, déléguée du deuxième collège et Présidente de l'échelon local de Gergy - Ouroux-sur-Saône.*

*Je tiens à remercier très chaleureusement la Mairie de Beaune de nous accueillir dans sa commune et tous les délégués présents aujourd'hui.*

*C'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver.*

*Comme vous le savez, la prévention a un rôle essentiel pour la santé de tous. Aussi, sur notre territoire, nous avons participé à différentes campagnes de prévention. Tout d'abord, Octobre rose qui met en avant les risques du cancer du sein et favorise la recherche scientifique. Mais aussi, November Time qui sensibilise sur les cancers masculins. Enfin, le Téléthon qui permet de lutter contre les maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, les maladies neuromusculaires.*

*Nous avons ainsi contribué à différents projets (marches, jeux, défis sportifs) permettant de récolter des dons en faveur de ces actions. Nous avons distribué de petites bouteilles d'eau, offertes par la MSA de Bourgogne, aux personnes venues soutenir ces actions.*

*Et nous nous sommes également tournés vers la sécurité, la protection de la santé des exploitants agricoles et de leurs salariés. En ce sens, une journée d'information sur le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) a été initiée par notre échelon et animée par un conseiller en Prévention des Risques Professionnels de la MSA de Bourgogne.*

*Notre présence lors de ces événements nous donne le sentiment que nous avons notre utilité dans notre rôle de délégués.*

*Je vous encourage à continuer d'être actifs sur le territoire et, à toutes et tous, je souhaite une bonne Assemblée Générale.*

M. Bossong remercie Mme Bonnet pour son intervention.

Il remercie l'ensemble des personnalités, présentes ou représentées (**diaporama en annexe 1**), ainsi que la presse.

Après contrôle des feuilles d'émargement, il est constaté 157 délégués (hors pouvoirs), répartis comme suit :

- 1er collège : 66 délégués,
- 2ème collège : 72 délégués,
- 3ème collège : 19 délégués.

572 délégués ont été convoqués.

Le quorum (143 délégués) étant atteint, la séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Dominique Bossong, Président du Conseil d'administration (CA).

### **Désignation des assesseurs :**

M. Bossong propose de désigner :

Collège 1 : Denis Beugnon Echelon local (EL) Corbigny (58)

Collège 2 : Marie Thérèse Perney EL Cuiseaux – Louhans (71)

Collège 3 : Dina Carrelet de Loisy EL Fontaine les Dijon – Is sur Tille – Saint Appollinaire (21)

Il demande si des personnes s'opposent à ces 3 propositions. Il n'y a pas d'opposition.

M. Bossong soumet au vote des délégués la désignation des assesseurs.

### **DECISION**

Sont désignés à l'unanimité :

Assesseur 1<sup>er</sup> collège : Denis Beugnon Echelon local (EL) Corbigny (58)

Assesseur 2<sup>ème</sup> collège : Marie Thérèse Perney EL Cuiseaux – Louhans (71)

Assesseur 3<sup>ème</sup> collège : Dina Carrelet de Loisy EL Fontaine les Dijon – Is sur Tille – Saint Appollinaire (21)

### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. Bossong propose de désigner Armelle Rutkowski, Directrice Générale, comme secrétaire de séance.

Il soumet au vote des délégués la désignation du secrétaire de séance.

### **DECISION**

A l'unanimité, Armelle Rutkowski, Directrice Générale, est désignée secrétaire de séance.

### **Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2023 :**

M. Bossong rappelle que le procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2023 a été publié sur le site internet de la Caisse régionale MSA de Bourgogne et des exemplaires ont également été proposés à l'entrée de la salle.

Il soumet au vote des délégués l'approbation du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2023 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne :

- oui : 156

- non : 0

- abstention : 1

soit un total de 156 voix (157 participants)

### **DECISION**

Le procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2023 de la Caisse régionale MSA de Bourgogne est approuvé.

# **1 – Présentation du rapport moral et du rapport d'activité par M. Dominique Bossong, Président, M. Jean Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice-Président et Mme Armelle Rutkowski, Directrice Générale**

## **Diaporama en annexe 2**

### **Dominique Bossong**

Mesdames, Messieurs les délégués,  
Mesdames, Messieurs,

Cette année, nos interventions revêtent une forme particulière car nous avons décidé, avec le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Jean Paul Baudin, et la Directrice Générale, Armelle Rutkowski, de le faire à trois voix.

Mais avant cela, je souhaitais évoquer le changement de gouvernance à la Caisse Centrale. En effet, en février dernier, Pascal Cormery, Président de la MSA, a fait savoir qu'il souhaitait mettre un terme à son mandat, sans attendre les prochaines élections. Depuis le 4 avril, c'est donc Jean François Fruttero qui a pris la tête du Conseil d'Administration aux côtés de Thierry Manten, 1<sup>er</sup> Vice-Président. Il pourra s'appuyer sur la nouvelle Directrice Générale de la Caisse Centrale, Anne Laure Torrésin, qui, le 1<sup>er</sup> avril, a succédé à François Emmanuel Blanc, parti en retraite. Ce nouveau binôme aura fort à faire : mener les élections 2025, porter notre projet stratégique MSA 2030 et, bien entendu, préparer la négociation de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2025-2030 signée avec l'Etat.

Anne Laure Torrésin ne pouvait être présente à toutes les assemblées générales. Elle a, malgré tout, souhaité faire passer un message par le biais d'une vidéo que je vous propose de regarder maintenant.

### **Vidéo**

Comme vous l'avez compris, Anne Laure Torrésin, issue du sérail, connaît bien notre institution et nul doute que son expertise et sa détermination serviront les missions qui sont les siennes.

Je souhaite adresser mes félicitations à Pascal Cormery pour son engagement à la tête de la MSA durant toutes ces années et exprimer mes vœux de réussite à Jean François Fruttero.

## **1 – Les femmes du monde agricole (Dominique Bossong)**

C'est la première fois qu'une femme se retrouve à la tête de la Caisse Centrale de MSA (CCMSA), l'année où sont mises à l'honneur les femmes dans le monde agricole. L'engagement féminin dans l'agriculture n'est pas un vain mot. Volontaires et passionnées, les femmes jouent un rôle essentiel dans le monde agricole mais, aujourd'hui encore, leur reconnaissance et leur visibilité restent souvent en retrait. Leur rendre hommage tout au long de l'année, c'est mettre en lumière cette légitimité qui est la leur dans un milieu trop longtemps associé aux seuls hommes, car difficile et exigeant, quand bien même elles contribuaient dans l'ombre à la bonne marche de l'exploitation, conciliant vie de femme d'exploitant et vie de mère.

Et si rien ne peut contraindre leur amour pour ce métier « passion » dans lequel elles s'épanouissent, c'est un regard morose qu'elles posent sur le présent et l'avenir, tant la politique agricole actuelle fait naître pour ces femmes, comme pour l'ensemble de la profession, une grande insatisfaction...

## **2 – La Caisse Régionale MSA de Bourgogne (CRMSAB) en 2023**

### **2-1 – L'activité en quelques chiffres (Armelle Rutkowski)**

Elle s'exerce au profit de nos 106 888 ressortissants protégés (107 514 en 2022) et se décompose ainsi :

- plus de 4 M d'actes de liquidation,
- 2,2 M de visites sur notre site internet,
- 1,4 M de connexions sur les espaces privés,
- 243 000 contacts de proximité,
- 278 000 courriers reçus,
- 1 action par jour dans les territoires ruraux,
- près de 499 000 mails ou SMS adressés,
- 422 000 courriers adressés dont un tiers par envoi électronique,
- 57 000 utilisations des Services En Ligne pour dépôts de documents sur les espaces privés,
- plus d'1 Md € de prestations versées pour 519 M € de cotisations et contributions légales gérées.

### **2-2 – Les effectifs, le budget de fonctionnement (Jean Paul Baudin – Armelle Rutkowski)**

L'activité dense de la CRMSAB s'appuie sur l'investissement plein et entier de ses 692 élus dont 40 administrateurs et de ses 491 salariés.

Le budget de fonctionnement s'élève à 44,2 M€ dont 28 M€ de charges du personnel

### **2-3 – L'activité dématérialisée (Jean Paul Baudin)**

Qu'il s'agisse d'en visiter les pages, de se connecter, de s'inscrire sur son espace privé, d'envoyer un message ou d'utiliser les services en ligne, la fréquentation de notre site internet en 2023 confirme la tendance à la hausse de l'utilisation du numérique pour les échanges entre la MSA et ses adhérents :

- 6 737 nouveaux inscrits à « Mon espace privé », soit une augmentation de 5,39 % par rapport à 2022,
- le service en ligne « mes messages, mes réponses » a été utilisé plus de 55 000 fois (contre à peine 53 000 en 2022) et l'application « ma MSA et moi » a connu plus de 289 000 connexions (247 000 en 2022),
- quant à notre compte X (ex Twitter), géré par le secteur Communication, il compte aujourd'hui 461 abonnés mais nous pouvons faire mieux !

## **3 – Les domaines d'activité de la CRMSAB**

### **3-1 – La communication (Jean Paul Baudin)**

Elle constitue le relais entre notre caisse et ses ressortissants : tout au long de l'année, l'information est diffusée par différents canaux.

Notre site internet est alimenté au quotidien de publications nationales et locales.

Une convention signée avec la presse agricole nous permet de vous proposer chaque trimestre un dossier de presse publié dans « Terres de Bourgogne » et « L'Exploitant Agricole ».

Le service Communication réalise des communiqués de presse transmis à la presse agricole (une fois par trimestre) ainsi qu'à la presse quotidienne régionale et gère trois newsletters (MSA & vous, MSA actu pros, Nous délégués MSA) diffusées quatre fois par an. Ce service gère et alimente également un site intranet d'informations utiles aux salariés.

### **La communication c'est également (Armelle Rutkowski) :**

Les services en ligne – l'espace privé, au 31 décembre 2023, 86 téléservices sont déployés en CRMSAB avec :

- 4 nouveaux services en ligne en 2023 (réclamations, RIB Caisse, possibilité pour les entreprises d'envoyer un document , attestation RSA),
- une nouvelle version de l'appli mobile « Ma MSA et moi » (ajout des services en ligne : suivi des demandes, réclamations, Mémo Santé Enfant).

Les campagnes d'information, soit :

- 73 campagnes emailing, vers 81 500 destinataires, dont invitation atelier, Salon Seniors, déclaration de revenus professionnels non retournée, rappel déclaration trimestrielle de ressources RSA ou prime d'activité, dépistage cancer...
- 83 campagnes SMS, vers 11 050 destinataires, dont enquête loyer, versement de l'allocation de rentrée scolaire, date de l'assemblée générale...
- SMS automatiques vers 255 700 destinataires, dont alerte au risque d'usurpation d'identité, confirmation date de rendez-vous prestations...

### **3-2 – L'animation territoriale (Dominique Bossong)**

Ce pan de l'activité MSA est axé sur des actions réalisées en transversalité entre les services de la caisse et les délégués, afin de donner du sens à ce que fait la MSA pour ses adhérents.

En 2023 :

- 284 actions ont été initiées sur l'ensemble de la Bourgogne,
- 2,5 millions d'euros ont été attribués aux structures intervenant dans les territoires ruraux,
- 200 projets ont été accompagnés pour près de 900 000 euros.

Cette animation territoriale est le résultat concret de notre démocratie sociale dont le point d'orgue correspond aux élections 2025. Cette année 2024 sera celle de la préparation des élections de la MSA en mai 2025, avec une date de clôture du scrutin au 16 mai 2025. Les dates ont été décalées afin de ne pas interférer avec les élections des Chambres d'Agriculture qui, elles, auront lieu en janvier prochain.

Je vous rappelle également deux dates importantes :

- le 4 mars 2025, date limite pour le dépôt des candidatures,
- en juin 2025, l'assemblée générale élective ici même.

L'enjeu de ces élections est, vous l'avez compris, éminemment important.

Les modalités restent identiques. Les délégués sont élus au niveau des cantons actuels : candidature individuelle pour le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> collège (avec si possible un candidat suppléant) et scrutin de liste pour le 2<sup>ème</sup> collège.

Ces élections doivent être réussies, d'où le thème de notre assemblée générale de cette année : le mutualisme.

Je voudrais insister sur l'importance du rôle des délégués. Les actions menées sur le terrain, reconnues de nos partenaires, des pouvoirs publics et des adhérents, constituent la meilleure preuve de notre utilité sur les territoires ruraux. Mais l'existence et le rôle du délégué ne pourront être réellement pérennisés que si le monde agricole s'approprie ce moment démocratique important : nos élections démontrant par là-même la force du régime. Il faut donc :

- D'une part, trouver des candidats pour la fonction de délégué : c'est pourquoi chacun d'entre vous, délégué titulaire ou suppléant, repartant ou pas, doit trouver un candidat pour le prochain mandat. Pour cela, il vous faut, dès à présent, aller à la rencontre des jeunes, des femmes, des actifs pour leur présenter la MSA, leur parler du rôle du délégué et les inciter à s'engager. C'est une tâche difficile mais néanmoins indispensable pour que perdure notre modèle mutualiste, riche de moyens autant que de savoirs mis en commun au service d'une protection sociale de qualité. Mais Philippe Moinard, qui nous fait le plaisir d'être présent parmi nous, l'évoquera plus en détails tout à l'heure.
- D'autre part, mobiliser la population agricole pour qu'elle aille voter : aussi, tant pour trouver des candidats que pour mobiliser les électeurs, des réunions sont programmées sur l'ensemble des

échelons locaux, ouvertes bien sûr à toute la population agricole, et je vous invite d'ores et déjà à en parler autour de vous.

### **3-3 – L'accueil de proximité (Armelle Rutkowski)**

Il se décline :

- en spontané : 18 349 personnes reçues en agence,
- sur rendez-vous physique : 6 373 personnes reçues en agence et sur les 15 points d'accueil,
- en rendez-vous téléphonique pour 4 001 personnes,
- en rendez-vous prestations : 512 personnes reçues.

Mais également avec les France Services portées par la CRMSAB à :

- Charolles (71) depuis le 1er avril 2021 : 5 498 interventions en 2023,
- Tournus (71) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 : 6 167 interventions en 2023,
- Saint Jean de Losne (21) depuis le 15 décembre 2021 : 3 069 interventions en 2023,
- Montbard (21) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 avec une itinérance sur 7 communes : 5 940 interventions en 2023 dont 2 249 en itinérance.

Nous contacter, nous rencontrer, c'est aussi en 2023 :

- 138 260 appels téléphoniques répondus (soit - 501 par rapport à 2022),
- 18 349 accueils en spontané (soit - 3 234 par rapport à 2022),
- 10 886 rendez-vous (soit + 386 par rapport à 2022),
- 20 674 accueils via France Services (soit + 9 404 par rapport à 2022),
- 55 395 mails (soit + 2 736 par rapport à 2022).

Soit plus de 2,3 contacts par adhérent pour cette dernière année, contre 2,2 en 2022, avec une évolution du mode de contact, notamment :

- un moindre intérêt de nos ressortissants pour l'accueil en spontané au profit du rendez-vous et de l'accueil en France Services,
- une évolution de l'utilisation des mails au détriment du contact téléphonique.

Sans oublier le volet conseil de proximité, avec en 2023 :

- 967 missions de conseil,
- 623 rendez-vous sur demande services de la caisse,
- 51 interventions collectives (partenaires, établissements scolaires...),
- 333 rendez-vous Parcours Attentionné pour les Nouveaux Installés (PANI),
- 1 020 contacts dossiers adhérents via les France Services et les Maisons de Services au Public.

### **3-4 – La santé de nos adhérents (Armelle Rutkowski)**

Elle est au centre des préoccupations de la caisse via :

- les Rendez-Vous Jeunes Retraités,
- les Instants Santé Adultes,
- les Instants Santé Jeunes (16 à 24 ans),
- les Bilans Précarité,
- les Bons Bucco-Dentaires suite aux Instants Santé,
- la Prévention Nutrition Santé.

### **3-5 – La Santé Sécurité au Travail ou SST (Armelle Rutkowski)**

En 2023 :

- 8 047 visites en Médecine du Travail,
- 2 594 Accidents du travail (AT) ou Maladies Professionnelles (MP) pour les salariés agricoles (SA) et 441 AT MP pour les non salariés agricoles (NSA),
- près de 21 M€ de dépenses liées aux AT et MP,
- poursuite du Plan SST 2021-2025,
- pour le volet Prévention des Risques Professionnels : 978 visites en milieu de travail (salariés et exploitants) via interventions en entreprise, enquêtes AT MP, dossiers d'aides financières, actions de formation, réunions légales, actions en recherche et développement...

### **3-6 – Le développement social des territoires ruraux (Armelle Rutkowski)**

Le montant des dépenses d'action sanitaire et sociale s'élève en 2023 à 10 741 448 € ainsi répartis :

- 4 912 054 € (46 %) d'aides liées aux crises agricoles,
- 3 288 191 € (30 %) pour le financement d'actions collectives ou de structures,
- 2 541 203 € (24 %) d'aides financières directes aux adhérents.

### **3-7– La MSA auprès des entreprises (Dominique Bossong)**

L'accompagnement des exploitants agricoles se réalise également par des prises en charge de cotisations qui leur permettent d'avoir une couverture en protection sociale. En 2023 :

- 510 bénéficiaires d'une prise en charge partielle de cotisations pour un montant global de plus d'1 M€ (gel 2022, sécheresse...),
- mais aussi 212 demandes d'échéanciers (2 790 898 €) et 404 demandes de remises d'indu (800 291 €).

### **3-8 – Mal-être et réseau Sentinelles (Dominique Bossong)**

Notre accompagnement passe aussi par le déploiement, dans le cadre du plan Mal-être de notre réseau de sentinelles : aujourd'hui, vous êtes 111 sur la région et il nous faut encore intensifier notre couverture.

## **4 – Les évolutions législatives (Dominique Bossong)**

### **4-1 – La réforme des retraites**

Après avoir fait couler beaucoup d'encre et entraîné, sur le plan social, de nombreux mouvements de mécontentement, elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023. La CRMSAB s'est dotée d'effectifs supplémentaires pour répondre aux nombreuses interrogations des adhérents.

Parmi les revendications, figure la réforme des retraites des NSA dite « loi sur les 25 meilleures années » votée en février 2023. Nécessaire dans l'intérêt du monde agricole, cette réforme doit cependant être une réforme sans perdants. La MSA veille et sera prête au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour sa mise en application. Toutefois, la situation est, pour l'instant, bloquée par les ministères. Ils veulent nous faire croire que ce nouveau système sera moins favorable aux futurs retraités alors que la véritable raison est qu'il va coûter plus cher à l'Etat ! Il est inadmissible qu'une loi votée à l'unanimité ne soit pas mise en œuvre dans les délais prévus.

### **4-2 – L'unification des déclarations fiscales et sociales**

En 2023, l'unification des déclarations fiscales et sociales a été un changement majeur dans la mise en œuvre du principe « Dites-le nous une fois » initiée par le gouvernement. Désormais, une seule déclaration de revenus est à réaliser sur « [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) » pour faire connaître ses revenus à la fois à l'administration fiscale et à la MSA.

Comme pour tout changement d'ampleur, des erreurs ont été identifiées entraînant un surcroit de travail important pour nos services. Cette année, toujours dans le but de faciliter les démarches administratives, un service en ligne de correction des données déclarées sera accessible du 31 juillet au 31 décembre 2024. Alors, rendez-vous dans votre espace particulier sur « [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) » : le service de déclaration en ligne est accessible depuis... aujourd'hui !

### **4-3 – Le nouveau TESA Simplifié**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, toujours dans un souci de simplification des démarches, le service en ligne TESA Simplifié a évolué pour s'adapter à la déclaration et la gestion des emplois saisonniers de très courte durée (3 mois maximum) offrant désormais la possibilité de réaliser, en une seule déclaration, 11 formalités, de la déclaration préalable à l'embauche à la génération de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). La MSA s'est battue de nombreuses années, aux côtés de la profession, pour pérenniser cet outil qui simplifie les démarches sociales et limite les coûts supplémentaires liés à la gestion d'une main d'œuvre temporaire recrutée dans de nombreux



secteurs de production, comme la viticulture, l'arboriculture ou encore les entreprises de travaux agricoles.

#### **4-4 – Nouvelles dispositions relative à l'accueil en MSA**

Toutes ces évolutions amènent inexorablement des échanges entre la MSA et ses adhérents et le principal reproche fait à la CRMSAB est la difficulté à joindre ses services. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une nouvelle politique concernant l'accueil.

Dès 2022, trois numéros de téléphone supplémentaires ont été proposés pour des domaines ciblés : Action Sanitaire et Sociale (ASS), Recouvrement-Contentieux et Santé et Sécurité au Travail. Cette année, nous avons fait évoluer l'accueil physique en étoffant nos disponibilités dédiées aux « rendez-vous prestations » très sollicités et pour lesquels il était important de diminuer le temps d'attente entre la prise de rendez-vous et le créneau proposé.

### **5 – Les cotisations et contributions gérées / les prestations versées (Armelle Rutkowski)**

En 2023, pour 1 € de cotisation perçue, 2 € de prestations sont versées.

#### **5-1 – Les cotisations et contributions gérées**

L'ensemble des cotisations SA, NSA et contributions légales s'élève pour 2023 à 519 346 685 €, en augmentation de 9,06 % par rapport à 2022.

Les cotisations conventionnelles s'élèvent quant à elles à 119 337 797 € soit en augmentation de 3,30 % par rapport à 2022.

#### **5-2 – Les prestations versées**

Le total des prestations légales (santé, famille, retraite et accident du travail) versées au titre de l'année 2023 est de 1 028 626 404 €, soit + 2,35 % par rapport à 2022. C'est le secteur santé qui connaît la plus forte augmentation au regard de l'année 2022, soit + 3,93 %.

Les prestations d'assurance complémentaires payées en 2023 sont de 12 279 527 €, soit + 3,14 % de plus qu'en 2022.

### **6 – Notre Offre de Services sur les Territoires (Armelle Rutkowski)**

En prolongement de sa mission de service public, la CRMSAB c'est également son Offre de Services sur les Territoires :

- MSA Services dont les missions d'ingénierie sociale s'inscrivent dans le prolongement de la mission de service public de l'ASS de la MSA pour répondre aux besoins des territoires ruraux.
- L'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) de Franche-Comté Bourgogne qui développe, organise et anime des actions de prévention et d'éducation à la santé à destination des personnes habitant dans les territoires ruraux.
- Présence Verte Confluence qui œuvre pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées ou fragilisées.

### **En conclusion**

#### **Armelle Rutkowski**

Pour terminer, laissez-moi reprendre la conclusion de M. Gilles Huteau, Professeur de droit social à l'Université de Rennes et grand artisan de la protection sociale, qui se posait dernièrement la question : « Le régime agricole est-il soluble dans le régime général de la sécurité sociale » ?

Alors que le plus illustre des pères fondateurs de la sécurité sociale, Pierre Laroque, avait émis le regret, s'agissant du régime général, qu'« à aucun moment les bénéficiaires n'ont acquis le sentiment que les organismes chargés de la sécurité sociale étaient leur chose, qu'ils y étaient

chez eux, qu'ils en avaient la responsabilité », le régime agricole s'attache avec vigueur à conjuguer les valeurs-clés de solidarité et de responsabilité à la faveur d'une démocratie sociale encore vivante. Une solidarité élargie à des cercles de populations trop larges et hétérogènes s'accompagne généralement d'une dilution de la responsabilité collective des intéressés vis-à-vis d'une organisation leur semblant trop distante. Aussi, loin d'être condamnée à disparaître, la MSA tend au contraire à s'affirmer comme un modèle d'avenir pour la sécurité sociale ; encore convient-il que le réseau de ses délégués cantonaux, qui en constitue une force décisive, garde toute sa légitimité et sa crédibilité. Leur prochaine élection en 2025 sera donc un rendez-vous crucial !

Je vous remercie de votre attention.

### **Jean Paul Baudin**

Notre prochaine grande étape, pour nous élus, ce sont les élections MSA 2025 et nous devons nous y investir immédiatement. Unissons nos efforts pour protéger la MSA qui est le deuxième régime de protection sociale. Notre modèle est ce que nous, délégués, nous pouvons apporter au plus près des besoins de la population. Que nous soyons salariés, exploitants ou employeurs agricoles, nous faisons vivre nos territoires ruraux. C'est ce qui m'a porté tout au long de mes mandats de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Délégué depuis 1984, administrateur depuis 2004, j'ai décidé d'arrêter à la fin de ce mandat. Je voulais vous remercier pour votre engagement, votre dévouement et votre présence dans vos territoires auprès des populations agricoles et rurales, et remercier également ceux qui vont s'investir dans le prochain mandat.

Je remercie les Présidents, Pierre Dufour et Dominique Bossong, les administrateurs et les directeurs, Françoise Burlaut, Jean Boissière et Armelle Rutkowski, avec qui j'ai apprécié de travailler en toute confiance.

Je remercie les équipes de direction et le personnel qui a toujours su s'adapter aux contraintes des tutelles.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour la personne qui, en 1984, m'a fait connaître la MSA et m'a permis d'être délégué. Je voudrais citer M. Poizeau.

Merci à tous.

### **Dominique Bossong**

Largement suivi dans les départements fin 2023, le mouvement « On marche sur la tête » marquait les prémices de ce qui, en ce début d'année, a fait la colère du monde agricole. Cette colère a de multiples ressorts :

- les aléas climatiques,
- le conflit en Ukraine,
- une loi Egalim plus juste pour les agriculteurs,
- des revenus décents correspondant au travail réalisé,
- l'augmentation des prix des produits agricoles,
- le versement des aides PAC,
- les conséquences du plan Ecophyto,
- les accords de libre-échange...

Tout cela n'a rien d'un inventaire à la Prévert mais est bien le reflet d'un quotidien que bon nombre d'entre nous connaissent. Dans ce contexte, la MSA n'est pas épargnée et si cette colère est entendable et compréhensible, elle n'est pas acceptable dans la forme quand la MSA est directement prise pour cible, comme elle l'a été à Narbonne, le 26 janvier dernier.

La MSA est en première ligne pour soutenir les agriculteurs et leurs proches. Accompagnement social, conseils, simplifications administratives, aides financières, prestations extralégales sont autant de leviers que nous activons au quotidien pour apporter le meilleur service à nos adhérents. Cependant, il est important que nous poursuivions notre travail de pédagogie pour expliquer le rôle de la MSA et son guichet unique, pour tordre le cou aux idées reçues concernant l'utilisation des cotisations et sur le fait que les exploitants ne paient pas plus que les autres...

Pour ma part, j'ai décidé d'arrêter à la fin de ce mandat. Je suis président depuis 2009 et administrateur depuis 1995. Le temps passe très vite. J'ai pris mes fonctions au moment de la création de la CRMSAB puis nous avons mis en place des mutualisations de proximité avec nos collègues de Franche-Comté.

Au cours de toutes ces années, j'ai beaucoup œuvré à aider les adhérents en difficulté. C'est un travail de l'ombre mais essentiel à notre profession. Je suis persuadé du rôle indispensable de la MSA. Je ne garde que des bons souvenirs même si ça n'a pas toujours été de tout repos. Cette fonction m'a beaucoup apporté personnellement et je suis certain que ça va me manquer.

Si je devais mettre en avant un évènement, je pense à la réalisation du film « Oser, la MSA à vos côtés » qui a permis de libérer la parole sur le mal-être du monde agricole et contribué à mettre en place, dans chacun de nos départements, des structures d'accompagnement.

Mon seul regret et de ne pas avoir su mieux passer le message de la protection sociale.

Je remercie les deux directeurs qui m'ont accompagné (Jean Boissière et Armelle Rutkowski). Nous avons toujours travaillé dans un climat de confiance et de respect. Un grand merci également à Jean Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et à l'ensemble des administrateurs avec qui j'ai eu plaisir à travailler au cours de ces années car c'est avant tout un travail d'équipe tant les missions sont nombreuses.

Je terminerai en remerciant aussi :

- Nos salariés qui doivent s'adapter aux contraintes, année après année, et les assurer du soutien du Conseil d'Administration. Je peux témoigner de leur investissement au quotidien.
- Les délégués qui ne renouvelleront par leur mandat, pour leur investissement au cours de ces années, sans oublier de leur confier une mission, celle de trouver un ou une remplaçante pour continuer d'être à l'écoute de nos ressortissants.
- Les délégués qui vont briguer un nouveau mandat et celles et ceux qui vont s'investir à la MSA.

C'est un nouveau défi à relever : unissons nos forces !

M. Bossong remercie l'assemblée de son attention.

## **2 – Présentation du rapport du CPASS** **par Mme Mauricette Besançon et M. François Vaillant**

M. Bossong donne la parole à Mme Besançon, représentante des non salariés agricoles, et M. Vaillant, représentant des salariés agricoles, Présidents en alternance du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS), qui présentent le rapport de ce comité.

### **Diaporama en annexe 3**

Comme chaque année depuis 2020, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport détaillé de l'ASS en notre qualité de Présidents du CPASS.

Nous vous proposons d'aborder ce rapport pour :

- que vous vous rendiez compte des différents modes d'intervention des équipes d'action sociale et vous permettre d'avoir un panorama des ressortissants agricoles accompagnés, des volumes des aides individuelles, des structures et partenaires auprès et avec lesquels nous faisons vivre les territoires ruraux,
- mettre l'accent, à travers deux zooms, sur deux thématiques 2023 qui nous semblent symboliser la volonté d'innovation et de réponses adaptées aux besoins identifiés par les équipes et les élus du CPASS.

La présentation de chacun de ces différents points est précédée d'un quiz, destiné à tester les connaissances de l'assemblée, avec un choix parmi trois propositions. La réponse est collectée via un boîtier remis aux participants.

## **1 – Des accompagnements par nos travailleurs sociaux**

En 2023, nos 23 travailleurs sociaux ont réalisé 12 183 interventions auprès des actifs agricoles rencontrant des problèmes économiques ou de santé. Ils ont ainsi suivi 1 883 situations dont 873 (soit 46 %) étaient nouvelles. A la CRMSAB, un travailleur social réalise donc en moyenne sur une année 530 interventions auprès des actifs agricoles (c'était la bonne réponse à apporter au quiz).

En parallèle, parce que souvent les difficultés individuelles trouvent des solutions dans l'échange d'expériences et le lien social, les travailleurs sociaux ont organisé 9 actions collectives avec ces actifs en difficulté (Avenir en soi, Bien dans ses bottes, Coup de pouce connexion, Cesser changer continuer autrement, Dire pour rebondir), actions réparties sur les 4 départements bourguignons.

## **2 – Des prestations légales diversifiées**

Sur la dernière année civile écoulée, sur un budget global d'action sociale de 6,5 millions d'euros, notre caisse a attribué 2,5 millions à ses ressortissants sous forme de prestations extralégales ou d'aides financières individuelles (ce chiffre était la bonne réponse à apporter au quiz) :

- aide à domicile aux personnes âgées (dont sortie d'hospitalisation) : 920 000 € pour 620 bénéficiaires,
- aide vacances loisirs (chèques vacances) : 253 000 € pour 1 700 familles,
- poursuite d'études : 234 000 € pour 400 bénéficiaires,
- aide aux jeunes actifs : 220 000 € pour 300 bénéficiaires,
- secours pour règlement de factures liées aux besoins de la vie quotidienne : 160 000 € pour 231 situations.

A noter que, pour ces secours, les dossiers sont constitués pour la plupart par les travailleurs sociaux et sont validés en CPASS restreint (composé de 4 administrateurs titulaires et de 4 administrateurs suppléants).

## **3 – Accompagnement des projets territoriaux à travers nos appels à projets**

Notre service action sociale a élaboré et proposé, en 2023, 6 appels à projets :

- Maison Familiale Rurale (MFR) et établissements scolaires agricoles : 25 projets accompagnés avec près de 33 000 € attribués,
- Jeunes : 9 projets accompagnés pour 20 400 € attribués,
- Grandir en milieu rural (GMR) : 97 projets pour près de 420 000 attribués,
- MSA Solidaire : 60 projets pour près de 360 000 attribués,
- MARPA : 9 projets de 6 MARPA pour 31 500 € alloués,
- Générations Mouvement : 5 projets pour 3 700 €.

Soit un total de 250 projets accompagnés pour un montant de 868 600 €.

Par ailleurs, en plus de ces 6 appels à projets, nos chargées de développement ont assuré un accompagnement technique auprès de 984 structures et nous avons validé au sein du CPASS un appui financier de près de 2,5 millions d'euros.

Notre accompagnement se monte donc à environ de 3,3 millions d'euros (la bonne réponse au quiz) soit, 868 600 € au titre des appels à projets et 2,5 millions d'euros au titre de l'accompagnement technique auprès des structures :

- 114 000 € vers 19 structures proposant de l'aide alimentaire,
- 221 000 € vers 36 centres sociaux et espaces de vie sociale dans le cadre du dispositif AVS,
- 73 500 € vers 20 structures dans le cadre de subventions,
- 620 000 € pour 30 Communautés de Communes dans le cadre de GMR (conventions et créations de services),
- 1 147 000 € vers les 263 structures d'accueil du jeune enfant,
- 252 000 € vers les 595 structures d'accueil de loisirs sans hébergement,
- 66 000 € vers les 21 structures de médiation familiale.

#### **4 – Des partenariats riches et variés avec 625 conventions**

Nous avons signé 625 conventions (la bonne réponse pour le quiz) qui nous ont permis d'officialiser, de solidifier et de faire vivre nos différents partenariats tout au long de cette année, parmi lesquels en direction :

- des actifs agricoles fragiles : les organisations professionnelles agricoles, Directions Départementales des Territoires, Centre Communaux d'Action Sociale, dispositifs départementaux d'accompagnement (Faire face ensemble 21, Agrifrag 58, Agrisolidarité 71, Réagir 89), Solidarité Paysans, CAP Emploi, COMETE France, AGEFIPH, MDPH, structures d'insertion par l'activité économique, structures de formation,
- des familles, de la petite enfance et la jeunesse : CAF, Conseils Départementaux, Directions Départementales de la Cohésion Sociale, Collectivités Territoriales, Centres Sociaux, Foyers Ruraux, Familles Rurales, MFR et établissements scolaires agricoles,
- des seniors : KALIVI (CARSAT BFC, CRMSAB, MSA FC, AGIRC-ARCCO), ASEPT, Agence Régionale de Santé, Conseils Départementaux, Collectivités Territoriales, MARPA, Générations Mouvement, Présence Verte, MSA Services.

#### **5 – Zoom sur notre action en faveur de la mobilité en milieu rural**

En 2023, nous avons réaffirmé notre volonté d'agir pour limiter les difficultés de mobilité en milieu rural. Nous avons tout d'abord cherché à valoriser les actions déjà engagées en continuant à financer et promouvoir les ateliers « en voiture je me rassure » (la bonne réponse à la 5<sup>ème</sup> question du jeu). Et nous avons également augmenté l'aide individuelle aux jeunes actifs avec laquelle il est possible pour les jeunes qui démarrent dans la vie active de financer un abonnement de frais de transport, de contribuer à l'achat d'une voiture ou d'un deux roues, de payer une assurance de véhicule, de financer des réparations ou encore de contribuer aux couts liés à la préparation du permis de conduire. Enfin, dans le cadre de l'appel à projets GMR, 6 projets favorisant la mobilité ou l'itinérance de services à destination des familles et des jeunes ont été récompensés à hauteur de plus de 30 000 €.

De plus en 2023, nous avons souhaité développer notre soutien à l'offre mobilité existante. Ainsi, nous avons travaillé à une prestation extralégale expérimentale (opérationnelle depuis le début de l'année) qui va permettre de prendre en charge une partie des réparations de véhicules de ressortissants agricoles dans des garages solidaires conventionnés. Notre volonté est de pouvoir étendre ces conventionnements à d'autres structures pour petit à petit couvrir le plus possible le territoire bourguignon.

Nous avons également soutenu financièrement l'acquisition et l'aménagement de camions ateliers permettant des réparations itinérantes dans le Chatillonnais et le nord de l'Yonne. Et nous avons encore plein d'idées sur cette thématique que nous comptons mettre en œuvre en 2024.

## **6 – Zoom sur notre action pour les solidarités alimentaires**

Notre action en matière de solidarités alimentaires a commencé en 2018 (la bonne réponse au quiz) avec l'opération « Paniers solidaires », à l'époque exclusivement en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

Très vite, nous avons pris conscience de l'intérêt de ce dispositif tant pour les bénéficiaires rencontrant des difficultés, car un panier revient à 1,5 €, que pour les maraichers ou structures d'insertion productrices dans une démarche de circuit court. C'est pourquoi nous avons demandé aux équipes de le déployer sur chaque département, ce qui nous permet à ce jour de distribuer près de 3 000 paniers par an sur les 4 départements.

Cependant, la distribution des paniers n'est pas une fin en soi. Nous avons en effet souhaité que des recettes ou des ateliers cuisine soient proposés afin de créer du lien social mais aussi afin d'apprendre à utiliser les produits composant les paniers. Nous travaillons aussi à enrichir ces paniers avec des denrées non périssables en partenariat avec la banque alimentaire.

En parallèle, le service Vie Institutionnelle vous a accompagnés dans la mise en place de 30 actions, en octobre 2022, dans lesquelles vous avez été 120 délégués à vous investir afin de promouvoir l'éducation à la santé, lutter contre le gaspillage alimentaire, valoriser les circuits courts et les productions locales, développer la solidarité alimentaire. Pour rappel, ces actions ont touché plus de 800 personnes.

C'est dans ce contexte, que nous avons initié notre partenariat avec les Secours Populaires bourguignons, en accompagnant au départ l'opération des Pères Noël Verts par des dons en euros et élargissant assez vite notre soutien à des initiatives locales tout au long de l'année, comme avec notre participation au financement du Solidaribus en Côte d'Or. Enfin, la dernière action en date sur cette thématique a consisté en attribution d'aides financières à 19 structures d'aide alimentaire pour leur permettre l'achat de denrées alimentaires ce qui va, à n'en pas douter, déboucher sur de nouveaux partenariats.

Voilà, nous arrivons à la fin de notre intervention. Vous avez été nombreux à participer au quiz proposé et un certain nombre d'entre vous ont accompli un « sans faute ». Bravo et merci d'avoir... joué le jeu !

Nous vous remercions de votre attention.

M. Bossong remercie Mme Besançon et M. Vaillant.

## **3 – Présentation du rapport des CPSS et CPSNS par M. Jacques Ganne et Mme Gaëlle Bertrand**

M. Bossong donne la parole à M. Ganne et Mme Bertrand qui présentent respectivement les rapports des Comités de protection sociale des salariés (CPSS) et Comité de protection sociale des non salariés (CPSNS).

## Diaporama en annexe 4

La présentation de ces rapports est également accompagnée d'un quiz, destiné à tester les connaissances de chacun, avec un choix parmi plusieurs options, réponse collectée via le même boîtier.

Le Plan Santé Sécurité au Travail ou PSST (2021-2025) est construit sur 3 axes :

- agir pour préserver la santé dans l'activité de travail,
- accompagner les projets et les transitions,
- développer la relation de service.

### **1 – Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail**

Dans le cadre de la prévention du risque chimique :

- des plaquettes ont été travaillées par le secrétariat SST en 2021 pour la sensibilisation des employeurs sur le risque chimique concernant les femmes enceintes,
- une évaluation du risque chimique est réalisée en entreprise par les conseillers en prévention et les infirmiers en santé au travail.

En ce qui concerne la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et troubles psychosociaux (TPS) :

- le dispositif « Ne perdez pas le fil (NPPLF) », conçu et porté par les conseillers en prévention,
- les actions de prévention des TMS (échauffements, étirements) et des TPS (coaching, intervention de psychologues du travail), déclenchées en entreprise par les médecins et infirmiers du travail, co-financées entre MSA et employeurs.

Mais il s'agit aussi :

- de prévention liée à l'utilisation des machines : observations et remontées de terrain réalisées par le binôme conseiller en prévention et assistant SST,
- de prévention des accidents de chutes de hauteur,
- d'agir sur les situations fragilisant l'employabilité,
- de conforter la place de la prévention dans la formation.

### **2 – Accompagner les projets et les transitions**

Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations :

- réalisation d'une étude ergonomique sur l'élevage caprin et la transformation fromagère par une infirmière, un conseiller en prévention et un ergonome,
- conception et diffusion de fiches ressources « caprin ».

Accompagner les projets et les transitions :

- NPPLF,
- développement d'une application smartphone à destination des ouvriers agricoles des services de remplacement et de leurs bénéficiaires en Bourgogne Franche-Comté.

### **3 – Développer la relation de service**

Prévenir le mal-être professionnel :

- contribution des médecins du travail dans le signalement et l'orientation des situations de mal-être en cellules pluridisciplinaires pouvant aboutir à une prise en charge psychologique,
- relais des conseillers en prévention d'actions collectives telles que « Et si on parlait travail ? » ou « Bien dans ses bottes »,
- organisation par deux conseillers en prévention de formations à destination de l'ensemble des équipes MSA à la détection des situations de mal-être.

Mais aussi :

- mieux faire connaître notre offre de services SST et en valoriser les actions via une présence visible sur les grands événements du monde agricole (exemple Euroforest 2023),
- optimiser l'utilisation des dispositifs d'incitation financière,
- réfléchir au renforcement du rôle des élus en tant que relais du PSST,
- développer des projets inter-organismes.

Voici la bonne réponse pour chacun des 5 sujets abordés lors du quiz proposé :

- que signifie SST : Santé Sécurité au Travail,
- l'affirmation suivante est fausse : le conseiller en prévention peut mettre une amende si non-respect des règles ST,
- le service SST dispose d'aides financières pour améliorer les conditions de travail, y compris pour les exploitants : vrai,
- en cas de doute sur l'utilité d'un équipement de prévention, je peux interroger le service SST avant son acquisition : vrai,
- mission principale du service SST, la PDP signifie : prévention de la désinsertion professionnelle.

Merci de votre participation à notre jeu et merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. Ganne et Mme Bertrand.

## **4 – Présentation du rapport de la Commission vie institutionnelle par M. René Faucheux**

M. Bossong donne la parole à M. René Faucheux, Président de la Commission vie institutionnelle (CVI) qui en présente le rapport.

### **Diaporama en annexe 5**

Bonjour à tous,

Je remercie M. Moinard, président de la Commission Action Mutualiste, de sa présence pour partager avec nous la vie mutualiste en Bourgogne.

Voici une rétrospective de l'année 2023 avec une activité, encore une fois, bien chargée. Toutes ces actions sur le territoire se sont réalisées grâce à vous, délégués, que je remercie pour votre engagement.

Certains élus sont engagés à la MSA depuis plus de 30 ans, d'autres, depuis plus de 40 années. Ils sont investis en tant que délégués pour écouter la voix des adhérents, s'impliquer et agir sur le territoire. Encore merci pour ces années de fidélité et de dévouement. Mais il nous faut maintenant solliciter également de jeunes délégués.

Les portraits des 33 présidents d'échelons locaux vont défiler pendant la rétrospective de l'année 2023.

Commençons par un fait marquant de la vie du service : je souhaite remercier Mario Zaccardi parti à la retraite au mois de mars 2023. Il est rentré à la MSA en 1983 et après avoir travaillé dans plusieurs services de la caisse, il a rejoint l'équipe VI en 2012. Au mois de septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour lui succéder, Stéphanie Gey.



50 actions ont été réalisées par nos élus en 2023, réparties selon 3 thèmes principaux :

- les délégués : acteurs de la prévention sur les territoires,
- les délégués : solidaires,
- les délégués : présents sur leurs territoires.

### **1 – Les délégués : acteurs de la prévention sur les territoires**

Mieux vaut prévenir que guérir. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de nos actions :

- la prévention routière avec des sessions de révision du code de la route, une journée d'information sur la circulation routière des engins agricoles,
- la prévention santé par l'organisation de sessions de formation aux gestes de premier secours, d'une conférence sur les tiques et les chenilles processionnaires, la participation aux Instants Santé,
- la prévention au travail : des journées dédiées à la contention de bovins et à la sensibilisation à l'utilisation de la tronçonneuse, organisées en collaboration avec le service SST.

### **2 – Les délégués : solidaires**

Nos élus ont été très présents notamment sur les actions de prévention du cancer, comme octobre rose, ainsi que pour le Téléthon.

### **3 – Les délégués : présents sur le territoire**

Les élus ont été présents sur 12 manifestations agricoles :

- les 4 fêtes départementales de l'agriculture,
- des foires et des concours agricoles,
- et bien sûr à Euroforest.

### **4 – Les délégués s'adaptent aux nouvelles technologies**

Sur les stands, les foires et les comices agricoles, les élus font participer les visiteurs à des quiz pour lesquels, depuis quelques années déjà, ils peuvent utiliser leurs téléphones en flashant un QR code même si la version papier est bien sûr toujours utilisée.

Depuis cette année, nous sommes équipés de tablettes qui permettent de participer au quiz mais aussi de faire une démonstration du site Internet de la caisse.

Sans oublier **mon appli élus MSA (Webapp) réseau social de la MSA**, application que vous connaissez toutes et tous ! Il s'agit d'un point d'entrée **unique** où vous pouvez retrouver :

- l'agenda des actions sur le territoire : plus de 200 actions ont été publiées cette année,
- les actions portées par les services Santé Sécurité au travail, Proximité, Action Sanitaire et Sociale et bien sûr Vie Institutionnelle.

Vous y retrouvez aussi :

- toute l'actualité, nationale et régionale,
- un retour sur les 50 actions réalisées par vous, les délégués, en 2023.

Sans oublier :

- des fiches ressources sur notre offre de services sur les territoires par exemple,
- un contact direct pour faire remonter les situations délicates d'adhérents via le bouton « contacter ma caisse ».
- et un réseau social via lequel tous les délégués peuvent dialoguer entre eux, ce dont nous reparlerons en fin de cette assemblée générale.

## **5- Les chiffres clés du service**

Je vous rappelle quelques chiffres clés pour cette année 2023 en collaboration avec l'équipe Vie Institutionnelle, Valerie, Sophie, Frédérique, Stéphanie et Régine, que je remercie d'être à l'écoute de plus de 150 délégués mobilisés :

- 50 actions sur le territoire, soit près d'une par semaine,
- 48 réunions d'échelons locaux,
- 11 webinaires d'informations,
- 400 sollicitations d'élus auprès de l'équipe VI pour des dossiers d'adhérents, dont certains par le biais du bouton « contacter ma caisse » sur Mon Appli Elus et, ça, j'achète car c'est simple et efficace !

## **6- Les projets 2024**

Trois grands projets pour 2024 pour nos élus :

- Une action commune au mois d'octobre pour laquelle la commission action mutualiste de la CCMSA a choisi le thème « solidarité et engagement » (pour mémoire, thème de « l'alimentation » en 2022). M. Moinard nous en parlera plus précisément tout à l'heure. Vous pourrez, comme pour toutes les actions, retrouver l'engagement des délégués sur le site « elusterritoires ».
- La création d'une communauté d'élus en prévision de laquelle une dizaine d'entre vous a participé à la formation « Animer sa communauté d'élus à distance » au mois d'octobre dernier. Cette communauté d'élus de Bourgogne est baptisée « Elus bourguignons » et le lien se fera grâce à « Mon appli Élus MSA ». Nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure. Ces échanges facilités nous seront précieux pour préparer nos actions sur le terrain... **ET** préparer les élections MSA à venir.
- Les élections MSA 2025 pour lesquelles nos élus bourguignons doivent rester motivés et engagés. Plus que jamais nous devons être présents sur le territoire pour faire connaître nos actions : être connus et reconnus et préparer d'ores et déjà la relève. Ces élections MSA 2025 arrivent à grands pas, aussi le calendrier électoral que vous voyez à l'écran sera largement diffusé. Soyons dynamiques pour mobiliser les candidats et les électeurs sur **tout** notre territoire en Bourgogne.

Je compte sur vous tous.

Merci de votre attention.

M. Bossong remercie M. René Faucheux.

## **5 – Résolution financière**

M. Bossong donne la parole à M. Jean Paul Baudin, 1<sup>er</sup> Vice Président, qui donne lecture de la résolution financière.

### **Rappel :**

En lien avec les décrets 2013-1222 et 2013-1223 du 23 décembre 2013 portant sur la réforme du financement, seule l'affectation du résultat de la Santé au Travail résulte désormais d'une résolution d'assemblée générale.

## Affectation du résultat 2023 de la fonction Santé au Travail :

La proposition d'affectation de ce résultat est établie en application des dispositions des textes en vigueur.

Le résultat 2023 de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne, en Santé au Travail, s'élève à **493 447,91 €**.

La réserve maximum théorique doit être de **1 205 851,55 €**, correspondant à la moitié des dépenses réalisées au cours de l'exercice au titre de la Santé au Travail.

La réserve portée au bilan 2023 est de **1 259 724,26 €**.

L'Assemblée Générale décide alors :

- de diminuer la réserve de Santé au Travail pour la porter à son niveau maximum autorisé :

La réserve de Santé au Travail s'élève au 31 décembre 2023 à ..... **1 259 724,26 €**

La diminution par transfert sur le compte report à nouveau sera donc de..... - **53 872,71 €**

La réserve de Santé au Travail se trouvera portée à ..... **1 205 851,55 €**  
(soit 100 % du niveau maximum)

- Le report à nouveau s'élèvera à ..... **183 792,69 €**

Pour information, une remontée financière à la CCMSA du résultat excédentaire de 493 447,91 € a été comptabilisée au 31 décembre 2023.

M. Bossong remercie M. Baudin.

Il soumet au vote des délégués, le rapport d'activité de la Directrice Générale :

- oui : 156
- non : 0
- abstention : 1

soit un total de 156 voix (157 participants)

### **DECISION**

Le rapport d'activité de la Directrice Générale est adopté.

Il soumet au vote des délégués, le rapport moral du Président.

### **DECISION**

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport des CPSS CPSNS.

### **DECISION**

Le rapport des CPSS CPSNS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport du CPASS.

### **DECISION**

Le rapport du CPASS est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, le rapport de la Commission Vie Institutionnelle.

### **DECISION**

Le rapport de la Commission Vie Institutionnelle est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote des délégués, la résolution financière :

- oui : 145
- non : 9
- abstention : 3

soit un total de 145 voix (157 participants)

### **DECISION**

La résolution financière est adoptée.

## **6 - Questions des délégués**

### **Dépt 21 : EL Montbard – Semur en Auxois**

#### **Question de M. Jean François Donadoni, Président de l'EL**

Un praticien n'utilise pas votre carte vitale et vous remet une feuille de soins papier le 30 janvier 2024. Cette feuille est reçue par la MSA de Bourgogne le 2 février 2024. Lorsque le 24 février vous demandez, via votre espace personnel, comment se fait-il que le remboursement ne soit pas effectué, on vous répond de patienter car à cette date ils traitent les feuilles reçues le 15 décembre 2023, soit avec pratiquement 2 mois de retard. Trouvez-vous cela normal ?

#### **Réponse apportée par Rodrigue Lopez Sous-directeur**

La MSA Bourgogne, sur l'année 2023, a garanti le paiement des remboursements de frais de santé dans des délais relativement courts : 24 jours pour les feuilles de soins papier, 1 à 2 jours pour les feuilles de soins électroniques.

Nous invitons au quotidien les professionnels de santé à faire usage de la télétransmission via l'utilisation de la carte vitale. C'est l'outil garantissant un remboursement dans des délais rapides. A ce jour, 96 % des facturations reçues par la MSA Bourgogne le sont via la télétransmission. Mais il nous faut encore inciter les professionnels de santé sur le reliquat dans l'objectif de nous rapprocher des 100 %. Vous l'aurez compris, c'est par le flux de télétransmission des facturations par les professionnels de santé que nous pourrons aller vers des délais de remboursements réduits.

### **Dépt 71 : EL Chagny – Chalon sur Saône – Givry – Saint Rémy**

#### **Question de M. Christian Moissonnier**

La cybercriminalité ne cesse de se professionnaliser et devrait atteindre, grâce à l'émergence de l'intelligence artificielle et de nouvelles technologies ultra performantes, un nouveau degré de maturité en 2024.

La recrudescence des menaces n'épargne aucun secteur et place les services publics en position de vulnérabilité.

Nos informations sont-elles vraiment protégées et nos retraites ne risquent-elles pas d'être détournées ?

### Réponse apportée par Jean Jacques Billaud, Directeur Adjoint

Face à ces risques, la MSA est dotée d'un dispositif de sécurité en adaptation permanente. Les règles évoluent constamment pour assurer la sécurité de notre réseau et protéger nos données :

- Notre Institution (iMSA) s'est dotée de multiples outils permettant de sécuriser les échanges par mails, de contrôler les actions malveillantes sur les postes de travail, sur le réseau et sur nos serveurs.
- Les éléments de réseau et les postes de travail sont régulièrement mis à jour et des antivirus puissants sont installés sur chacun d'entre eux.
- Des campagnes de sensibilisation sont menées auprès de notre personnel.
- Une équipe dédiée iMSA surveille en permanence notre système d'information et, à chaque risque ou anomalie, réagit en apportant des corrections (par exemple renforcement de règles de mot de passe, y compris pour les accès de nos adhérents à leur espace privé). Cette équipe et le RSSI (Responsable Sécurité du Système d'Information) consolident les règles et bonnes pratiques contenues dans un plan de sécurité informatique que chaque Caisse met en œuvre.

Notre système d'information dispose donc d'une protection robuste face aux menaces. Mais rappelons que la sécurité nécessite aussi et surtout de chacun une vigilance accrue et le respect scrupuleux des bonnes pratiques et recommandations.

### Dépt 71 : EL Chagny – Chalon sur Saône – Givry – Saint Rémy

#### Question de M. Christian Moissonnier

Fraude aux régimes de protection sociale. Une information du Journal de Saône-et-Loire a retenu toute mon attention. En date du 26/01/2024, le JSL nous informait d'une escroquerie à la CPAM pour un montant d'1 million d'euros. Dans cette affaire, 4 personnes ont été interpellées... Dans le box des accusés, un homme de 37 ans reconnaît avoir monté cette vaste fraude.

Il a créé une société fictive dans laquelle il se déclarait « salarié » et être rémunéré 10 000 euros par mois ; puis il se mettait en arrêt maladie et n'avait plus qu'à toucher les indemnités. Voyant que cela fonctionnait, il a multiplié les fausses entreprises et aurait « pillé » une dizaine de CPAM et en a fait profiter toute sa famille. La gendarmerie de Mâcon a constaté des transferts de fonds vers le Rwanda, la Thaïlande, la Belgique et la Lituanie.

Autre exemple, toujours dans le JSL du 18/02/2024. Les policiers du commissariat de Bourg en Bresse ont interpellé un individu de 42 ans. Ce qui a permis de mettre fin à un trafic de médicaments destinés à soigner un cancer et à une escroquerie au préjudice de la Sécurité Sociale. Ce trafic de médicaments a été réalisé avec la complicité d'un pharmacien, préjudice 18 000 euros.

En date du 24/05/2023, la Cour des Comptes informait que 80 % des fraudes sont le fait de professionnels de santé.

Face à ces fraudes, que fait la MSA ? N'y a-t-il pas des signaux d'alarme quand les prestations versées dépassent un certain montant ?

### Réponse apportée par Maribel Tavernier, Médecin Conseil Chef Régional BFC

Le service Gestion du risque de la MSA de Bourgogne effectue chaque année des actions de contrôle sur la facturation des actes par les professionnels de santé. En cas de constat de facturations non conformes, des indus sont notifiés. Ainsi par exemple, en 2023, 25 000 euros ont été réclamés concernant des actes infirmiers. Dans les suites, si des anomalies sont à

nouveaux constatées chez les mêmes professionnels, un signalement est fait au service "Lutte contre la fraude".

La MSA de Bourgogne est par ailleurs :

- associée à la CPAM dans certaines actions engagées en commun contre des professionnels de santé,
- engagée dans des actions pénales à l'encontre d'un Centre de Santé Dentaire et de Centres d'Audition pour une potentielle fraude massive à la vente d'appareils auditifs.

A titre indicatif, en 2023, les services de la MSA de Bourgogne ont émis 414 711 euros d'indus à l'encontre des assurés au titre des préjudices financiers subis : dissimulation de revenus pour l'obtention de prestations, falsification d'arrêts de travail...

#### Dépt 71 : EL Autun

#### Question de Mme Odile Joly

La MSA sera-t-elle prête pour la réforme des retraites relative à la détermination du montant de la pension de base des travailleurs non-salariés des professions agricoles en fonction des 25 meilleures années, à compter de 2026 ? En effet, il est à craindre que tout retard dans l'application de la loi participe à repousser des transmissions d'installations déjà trop peu nombreuses, les cédants souhaitant bénéficier de ce nouveau calcul.

#### Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur

La loi 2023-87 du 13 février 2023 vise à calculer la retraite de base des NSA en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses.

A ce jour, la retraite des NSA est calculée sur l'ensemble de la carrière. La nouvelle loi prévoit que « la Nation se fixe pour objectif de déterminer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le montant de la pension de base des non-salariés des professions agricoles en fonction des vingt-cinq années civiles d'assurance les plus avantageuses ».

La loi prévoit que les modalités de mise en œuvre doivent être définies par décret en Conseil d'Etat et la remise au Parlement par le Gouvernement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la loi (soit fin mai), d'un rapport précisant les modalités de mise en œuvre de cette mesure dans le respect des spécificités du régime d'assurance vieillesse des non-salariés des professions agricoles et de la garantie du niveau des pensions et des droits acquis. Le rapport a été rendu au Gouvernement avec du retard, soit le 30 janvier 2024.

Plusieurs propositions de loi ont été déposées. A ce jour, le dispositif législatif n'est pas établi et nous ne connaissons ni les modalités de calcul qui seront retenues ni les conséquences sur le montant des cotisations qui seront à verser.

Selon le site du Sénat :

Proposition de loi déposée par Philippe Mouiller : calcul des pensions de retraite par point sur la base des 25 meilleures années. Proposition de loi adoptée par le Sénat le 19 mars 2024. Elle reprend un scénario qui avait été « *identifié comme ne pouvant faire de perdants* » par la commission. Ce dernier consisterait à « *mêler les avantages d'un régime par points et ceux d'un régime par annuités en calculant le nombre moyen de points acquis chaque année pendant les 25 meilleures années et en accordant à l'assuré, pour chaque année de sa carrière, un nombre de points correspondant* ». Cette proposition est issue d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) datant de 2012. Ce dernier estimait à 47,70 euros en moyenne le gain pour les exploitants concernés.

Le 19 mars 2024, le Sénat a finalement adopté à l'unanimité des votants, en première lecture, la proposition de loi.

**Dépt 71 : EL Cuiseaux – Louhans**

**Question de Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL**

Le Service de Remplacement de Louhans a constaté dans ses comptes de résultat et sur l'ensemble des services locaux 71 que la CSG sur le congé paternité doit être payée deux fois et une seule fois sur le congé maternité. Pourquoi ?

**Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur**

Depuis la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2019, les exploitantes agricoles ne sont plus redevables des contributions CSG et CRDS sur l'allocation de remplacement maternité. Avant l'instauration de ce dispositif, les assurées s'acquittaient directement de la CSG et CRDS sur l'allocation de remplacement et cela représentait pour elles un coût important et constituait un frein à une demande de remplacement.

Afin de remédier à cette situation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le montant de l'allocation de remplacement maternité est augmenté d'un montant équivalent à la CSG-CRDS, afin de neutraliser son impact pour les exploitantes agricoles.

C'est pourquoi de nouvelles conventions ont été signées à compter de 2020 afin de différencier un tarif maternité (*majoré de la CSG-CRDS*) et un tarif paternité.

Ci-dessous, un extrait du point 6/ de la convention initiale signée en 2020 entre le Service de Remplacement et la MSA :

- CSG/CRDS : Conformément à la mesure de neutralisation du paiement de la CSG et CRDS afférente au congé de maternité des non-salariées agricoles, le prix de journée est majoré du montant de la CSG/CRDS (étude d'impact de l'article 71 de la LFSS pour 2019). Ainsi majoré, le prix de journée est versé au service de remplacement par la CMSA.

Cette mesure de neutralisation est applicable aux allocations de remplacement relatives à des interruptions de travail pour congé de maternité débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Dépt 71 : EL Cuiseaux – Louhans**

**Question de Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL**

Je profite de la présence de M. Moinard, Administrateur Central, pour poser ma question : La CCMSA a signé la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2021-2025, acceptant une réduction drastique du personnel dans les caisses de MSA. Aujourd'hui, ce sont les agents restants qui subissent la surcharge de travail et les adhérents ne sont pas satisfaits car les délais de traitement des dossiers s'allongent. Quelles solutions peuvent être trouvées pour que les salariés de la Caisse ne se retrouvent pas en burn-out et que la MSA remonte dans l'estime de ses adhérents ?

**Réponse apportée par Armelle Rutkowski, Directrice Générale**

Le conseil d'administration central du 13 octobre 2021 a approuvé le projet de COG 2021-2025.

Cette décision est venue clore le processus de négociation enclenché un an avant et qui a permis d'aboutir à un arbitrage :

- préservant la capacité d'action de la MSA sur le plan des ressources humaines, avec une nette décélération de la trajectoire de baisse des effectifs (fixée à - 750 ETP, et un taux de remplacement des départs en retraite supérieur à 70 %, soit le plus fort depuis 15 ans),
- actant le maintien de l'engagement de la MSA dans la gestion pour compte de tiers, exprimé à travers une « mesure de périmètre » conduisant au transfert de 250 ETP dédiés à la gestion des complémentaires santé et prévoyance du fonds de gestion administrative vers les activités autofinancées,
- imposant un effort de 5 % par an sur les charges de fonctionnement, atténué néanmoins par certaines mesures telles que la reconnaissance d'une enveloppe spécifiquement dédiée à l'organisation des prochaines élections de la MSA,

- dotant l'institution de moyens significativement augmentés pour le système d'information (+ 20 %), et de capacités d'investissement préservées, notamment sur le volet de l'immobilier,
- permettant de disposer des fonds nécessaires à la déclinaison de nos politiques d'action sanitaire et sociale, et de prévention santé (augmentation du FNASS et du FNPEISA de 10 %).

Était-ce satisfaisant ? Est-ce que cela répondait aux besoins de nos adhérents ? Oui au moment de la signature car elle a permis de préserver nos moyens indispensables, notre capacité d'action et d'accompagnement sans restructuration du réseau ni suppression de site.

A nous, et à la nouvelle gouvernance de la CCMSA, pour la prochaine négociation d'avoir l'ambition de répondre aux besoins actuels des populations agricoles et rurales. C'est pourquoi nous travaillons depuis un an aux orientations stratégiques MSA 2030 avec la ferme intention de conserver, voire amplifier nos effectifs, nos missions et nos services à l'attention des populations agricoles et rurales.

**Dépt 58 : EL La Charité sur Loire – Guérisny**

**Question de M. Denis Tholle, lue par M. Dominique Bossong**

Comment régler sa facture de cotisations lorsque le prélèvement automatique avec la MSA n'est pas mis en place ?

**Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-directrice**

Lorsque le prélèvement automatique n'est pas mis en place, il est possible d'adresser le règlement par d'autres voies dématérialisées. Le paiement par chèque n'est possible que sous certaines conditions.

La MSA propose plusieurs modes de paiement dématérialisés. Si le prélèvement automatique reste le mode de paiement le plus pratique pour régler les factures (sécurisé et il évite les oublis et ainsi les majorations de retard) il est aussi possible d'opter pour :

- La mensualisation : qui permet d'étaler sur l'année les cotisations ce qui favorise un meilleur équilibre de la trésorerie. La MSA adresse un premier échéancier comportant pour chaque mois le montant et le jour fixé pour chaque prélèvement. Une régularisation est opérée en fin d'année dès que le montant définitif des cotisations est connu.
- Le règlement en ligne sur le site de la MSA : permet de régler rapidement et en toute sécurité les factures de cotisations depuis l'espace privé ou sur le site net-entreprises.fr. Deux conditions : être inscrit à « Mon espace privé exploitant » avec un email utilisé régulièrement et avoir désigné à la MSA le compte bancaire sur lequel être débité.
- Le virement bancaire : le RIB de la caisse est dispo sur le site internet de la MSA, mais attention à bien renseigner le motif du paiement afin que votre MSA puisse identifier qui vous êtes et ce que vous payez.
- Le chèque : à défaut, il est possible de régler par chèque mais attention, si le dernier revenu professionnel connu par la MSA dépasse 4 399 €, le paiement est obligatoire par voie dématérialisée. Dans ce cas le chèque n'est possible que pour les personnes qui résident dans des zones où aucun service mobile n'est disponible.

Ces informations et précisions sont habituellement jointes avec la facture du premier appel.

**Dépt 71 : EL Pierre de Bresse**

**Question de Mme Julia Buisset, lue par Mme Marie Thérèse Perney**

Est-il possible que les montants de la CSG et du RDS, qui sont des prélèvements fiscaux, soient dissociés des autres cotisations des Non Salariés Agricoles sur la feuille de détail des cotisations ?

**Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-directrice**

Le bordereau d'appel des cotisations et contributions « émission annuelle » vous permet de visualiser la répartition des sommes appelées entre les cotisations sociales et les contributions intégralement versées à l'Etat ou aux organismes de formation.



Vous retrouvez ces éléments sur notre site. La notice téléchargeable se nomme « comprendre votre bordereau d'appel ».

<https://bourgogne.msa.fr/lfp/exploitant/cotisations-msa-bourgogne>

#### **Dépt 71 : EL Autun**

##### **Question de M. Rémi Vaillant de Guélis, Président de l'EL**

Quel est le délai pour instruire un dossier de pension de retraite ?

Quel est le délai pour instruire un dossier de pension de réversion ?

##### **Réponse apportée par Rodrigue Lopez, Sous-directeur**

Pour les demandes de droit propre, la garantie de versement (soit le versement de la retraite le mois suivant la date d'entrée en jouissance) est due pour les demandes de retraite déposées 4 mois avant la date de départ choisie. Les dossiers déposés dans ce délai sont identifiés et pris en charge en fonction de la date choisie de départ à la retraite. A titre d'exemple, en mars, prise en charge des dossiers avec date de départ au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Les dossiers ne remplissant pas cette condition de dépôt dans un délai de 4 mois avant la date d'entrée en jouissance sont pris en charge par date d'antériorité (du plus ancien au plus récent).

Pour les demandes de réversion, le délai de garantie de versement est également de 4 mois à compter du dépôt de la demande pour liquider le dossier. Le versement est ensuite rétroactif, la demande devant être déposée dans les 12 mois suivant le décès. En cas de délai supérieur à 12 mois, le point de départ du versement de la retraite de réversion est fixé au premier jour du mois suivant le dépôt de la demande. Les demandes sont prises en charge par date d'antériorité.

Le délai de traitement ne dépend pas uniquement du service retraite mais également de :

- la complétude du dossier au dépôt, et notamment la connaissance des ressources pour les demandes de réversion,
- la fiabilité de la carrière (une carrière mise à jour en amont du dépôt du dossier en facilite le traitement),
- la réponse des partenaires (CARSAT, autre MSA par exemple).

Les dossiers pour lesquels des situations de précarité sont identifiées sont priorisés.

#### **Dépt 89 : EL Cœur de Puisaye – Vincelles**

##### **Question de l'EL, lue par Mme Thérèse Ragon, Vice-Présidente de l'EL**

Comment la MSA contribue-t-elle à résoudre le problème de désert médical sur notre territoire ? Un adhérent ayant un médecin traitant est obligé de se rendre aux urgences en cas de fièvre car son médecin manque de disponibilité. Les salariés sont parfois obligés de poser des congés en cas de maladie. La téléconsultation n'est pas toujours possible par souci de connexion réseau.

##### **Réponse apportée par Maribel Tavernier, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

La MSA de Bourgogne est activement mobilisée sur cette inégalité d'accès aux soins selon les territoires :

- Elle participe à l'action "0 patient en ALD sans médecin traitant " permettant ainsi une amélioration significative de la situation. En France, grâce à la mobilisation de tous, 240 000 patients en ALD ont pu retrouver un médecin traitant en 2023 , le pourcentage de patients en ALD sans médecin traitant est passé de 5,6 % à 4,1 % entre janvier et décembre 2023. Le taux pour la région Bourgogne Franche-Comté était identique au taux national à fin 2023.
- Elle finance un programme "Education aux Soins Familiaux " qui a pour but de conférer aux familles les connaissances et les compétences de base leur permettant de maintenir leur santé, de résoudre par elles-mêmes des problèmes de santé courants sans avoir à s'adresser systématiquement à un système de soins de premier recours. Ainsi, selon votre exemple, les

personnes sauront faire face à une fièvre sans recours systématique à une consultation médicale et par conséquent ne se présenteront plus systématiquement aux urgences.

- Elle organise depuis plusieurs années le séminaire Educ Tour avec les étudiants de différentes filières médico-sociales (médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, travailleurs sociaux...) afin de promouvoir l'exercice pluridisciplinaire en milieu rural. Ce séminaire comprend une journée de rencontre avec des professionnels de santé installés sur un territoire.
- Elle participe au Comité de Pilotage Régional en vue du déploiement des Médicobus qui permettront de couvrir les besoins spécifiques de certains territoires dépourvus de professionnels de santé.

#### **Dépt 71 : EL Hurigny – Mâcon – Tournus**

##### **Question de Mme Cécile Parent, lue par Mme Céline Robergeot**

Le nouveau TESA-S est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sans information préalable des employeurs, ce qui est regrettable. Cet outil déclaratif a été mis en ligne avec utilisation obligatoire pour les employeurs alors qu'il ne permet pas de collecter toutes les cotisations.

En effet, seules les cotisations gérées par la MSA sont collectées par l'outil, ce qui pose de nombreuses difficultés alors que l'objectif d'homologation du TESA DSN est bien de collecter toutes les cotisations et de les reverser aux différents organismes. De plus, de nombreuses anomalies sont encore non résolues. Obligation de saisir à nouveau les informations de tous les candidats lors de la première utilisation, impossibilité d'annuler les DPAE, des anomalies d'affichage ou de montants de cotisations apparaissent régulièrement sur les bulletins de paie. Plus embêtant, les DSN ne peuvent être envoyées si tous les bulletins n'ont pas été saisis et, enfin, certaines attestations Pôle Emploi sont refusées par certaines agences France Travail.

La MSA a-t-elle les moyens de faire évoluer rapidement l'outil pour qu'il soit opérationnel pour les vendanges ? Quels moyens a-t-elle mis en œuvre pour développer cet outil ? Pourquoi ne pas avoir testé cet outil au préalable avec un groupe d'utilisateurs ?

##### **Réponse apportée par Magali Chervet, Sous-directrice**

Le nouveau TESA simplifié est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 après des travaux de rénovation de l'outil TESA simplifié menés en 2023, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- pérenniser le TESA S comme souhaité par la profession agricole,
- améliorer la qualité de service avec un outil modernisé et facile d'utilisation,
- répondre aux exigences des pouvoirs publics en intégrant les données de paie dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Le nouveau TESA a été coconstruit avec un panel d'utilisateurs : ont ainsi été associés comme « utilisateurs test » des exploitants de la MSA Auvergne, des viticulteurs de la MSA Marne Ardennes Meuse et des horticulteurs de la MSA Nord Pas de Calais. Ces derniers ont testé les développements de l'outil tout au long du processus et leurs retours ont été pris en compte dans le produit final.

La MSA Bourgogne a communiqué sur cette nouveauté dès le mois de décembre 2023 : information sur le site internet et auprès des partenaires (dont les FDSEA le 12 décembre 2023). Le guide pas à pas à destination des adhérents a même été diffusé en avance de phase dès décembre aux partenaires pour préparer l'accompagnement des adhérents.

Le site officiel du TESA simplifié a été actualisé au 1<sup>er</sup> janvier avec des tutoriels vidéo d'accompagnement et un guide pas à pas détaillé pour faciliter la prise en main.

Dès le mois de janvier 2024 se sont par ailleurs tenues des réunions d'information, dans chaque département, en lien avec les organisations professionnelles agricoles. La MSA Bourgogne a réalisé au total 9 réunions de présentation de l'outil entre janvier et fin mars.

L'utilisation du nouveau TESA simplifié est obligatoire pour toutes les embauches de salariés occasionnels pour des contrats d'une durée de 3 mois maximum.

Concernant les cotisations qui ne seraient pas toutes collectées par le TESA, vous faites ici références aux employeurs qui sont couverts par un accord collectif obligatoire de prévoyance géré par un organisme tiers à la MSA (CFS, GIT et décès) ce qui est le cas notamment en Saône-et-Loire : dans cette situation, la MSA rappelle que la solution préconisée est d'utiliser le TESA +. A défaut il est possible d'utiliser le TESA simplifié mais il appartient alors aux employeurs de respecter leurs obligations vis-à-vis des organismes gestionnaires et de leur reverser directement les cotisations. Une évolution de l'outil sur ce point est envisagée.

Concernant les anomalies évoquées, nous sommes en lien étroit et régulier avec la Caisse Centrale qui pilote le projet et à qui nous faisons remonter les problématiques rencontrées par nos utilisateurs.

De nombreuses corrections vont intervenir dans les prochaines semaines notamment :

- pré-remplissage des individus présents dans l'ancien outil vers le nouveau (permettra de ne plus avoir à saisir entièrement toutes les infos d'un salarié déjà connu sous l'ancien outil),
- récapitulatif des cotisations détaillées par branche et par salarié,
- possibilité de faire des bulletins de paie à zéro,
- mise en place du paiement trimestriel,
- accélération de l'accès pour les primo-déclarants à l'ensemble des fonctionnalités.

Concernant enfin les attestations Pôle Emploi refusées par certaines agences France Travail, la Caisse Centrale est en lien avec France Travail pour comprendre les blocages et harmoniser les pratiques dans les agences.

En tout état de cause, la Caisse Centrale et la MSA Bourgogne, comme l'ensemble des caisses du réseau, sont mobilisées pour lever les irritants rencontrés et améliorer le confort d'utilisation de ce nouvel attendu.

En prévision des vendanges, une nouvelle session de réunions d'information aura lieu pour accompagner nos utilisateurs et toutes les équipes de MSA restent à l'écoute de nos adhérents sur le sujet.

#### **Dépt 58 : EL Corbigny**

##### **Question de M. Denis Beugnon, Vice-Président de l'EL**

Lorsqu'un agriculteur se retrouve dans une situation difficile, le Président de l'EL peut-il être informé de la venue des services sociaux ou de la gendarmerie ?

#### **Réponse apportée par Dominique Bossong, Président du Conseil d'Administration**

Compte tenu des impératifs de confidentialité qui entourent la gestion du dossier d'un adhérent quel qu'en soit le sujet, il est impossible d'en informer les élus MSA. Par contre, bien en amont de ce moment et pour éviter la dégradation d'une situation, le réseau des « sentinelles » formées par la MSA a un rôle important à jouer pour faire le lien entre les différentes parties concernées.

#### **Dépt 71 : EL Digoïn – Gueugnon**

##### **Question de M. Bernard Bidolet, Vice-Président de l'EL**

Dans le cadre des Instants Santé, les résultats des analyses médicales sont en théorie annoncés sous 2 jours par internet ou 6 jours par courrier. Qu'en est-il lorsque deux mois plus tard ces résultats n'ont pas été communiqués ?

#### **Réponse apportée par Maribel Tavernier, Médecin Conseil Chef Régional BFC**

Cette situation n'est pas normale. Un contact sera pris avec le prestataire (signataire d'une convention avec la CCMSA) pour faire le point et résoudre les situations pour lesquelles la

réponse reste en attente. A noter qu'en Bourgogne Franche-Comté, le taux de participation des ressortissants MSA aux Instants Santé est satisfaisant.

## 7 – Intervention de M. Philippe Moinard, Administrateur de la CCMSA

M. Bossong donne la parole à Philippe Moinard, Administrateur Central.

En cette période qui s'ouvre sur la préparation des élections MSA du mandat 2025-2030, M. Moinard propose de rebondir sur des sujets issus d'un questionnaire présenté à l'occasion du précédent scrutin il y a cinq ans.

Chacune de ces questions évoque un thème dont la réponse doit s'appuyer sur quelques mots ou expressions clés fournis à l'appui. Compte tenu du temps imparti, 7 questions différentes seront lues devant cette assemblée par 5 élus MSA.

### Dépt 71 : EL Cuiseaux - Louhans

#### Carte lue par Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL

Le guichet unique, c'est quoi ?

Mots clés :

- démarches simplifiées,
- vision globale,
- un seul interlocuteur.

### Philippe Moinard

Le **guichet unique** confère son originalité à la MSA :

- des **démarches simplifiées** c'est permettre à l'adhérent de ne pas avoir à fournir plusieurs fois le même document,
- les services de la MSA, dans le cadre d'une **vision globale** du dossier, doivent faire preuve d'efficacité face aux droits et obligations des adhérents,
- **un seul interlocuteur** doit permettre de sécuriser les données et éviter leur dispersion.

Le guichet unique de la MSA est un bel outil qui fonctionne bien.

### Dépt 71 : EL Chagny – Chalon sur Saône – Givry – Saint Rémy

#### Carte lue par Mme Jacqueline Gaudillière, Présidente de l'EL

A quoi servent les élus de la MSA ?

Mots clés :

- dynamiser le territoire,
- organisations syndicales,
- régime agricole.

### Philippe Moinard

Le rôle des **élus de la MSA** :

- ils portent des actions sur le terrain pour **dynamiser le territoire** : félicitations à la Bourgogne, caisse du réseau qui, en 2023, en a réalisé le plus grand nombre sur le thème commun de l'alimentation,
- important de noter que par ricochet ce sont les militants des **organisations syndicales** (SA et NSA) qui s'engagent pour le devenir de la MSA,
- la présence des élus sur le terrain assure la survie du **régime agricole**.

**Dépt 71 : EL Chagny – Chalon sur Saône – Givry – Saint Rémy**

**Carte lue par Mme Jacqueline Gaudillière, Présidente de l'EL**

Dématérialisation des services, que proposer aux personnes qui n'ont jamais touché un ordinateur ?

Mots clés :

- accompagner nos ressortissants,
- formation.

**Philippe Moinard**

Il s'agit de palier aux inconvénients liés à la **dématérialisation des services** :

- nécessité d'**accompagner nos ressortissants** pour les aider dans leurs démarches,
- **formation** à l'utilisation des applications (Webapp par exemple).

**Dépt 71 : EL Hurigny – Mâcon - Tournus**

**Carte lue par Mme Agnès Sarrazin, Vice-Présidente de l'EL**

Qu'entend-t-on par proximité ?

Mots clés :

- information de l'adhérent,
- mobilisation des élus.

**Philippe Moinard**

Ce qui traduit la **proximité** :

- des structures d'**information de l'adhérent**, MSAP, France Services par exemple, nous permettent aussi d'élargir notre travail et notre domaine de compétence dans le respect des objectifs de la Sécurité Sociale,
- la **mobilisation des élus** apparait forte ce jour en assemblée générale mais nécessité d'inviter les absents à plus se mobiliser, s'impliquer.

**Dépt 71 : EL Cuiseaux - Louhans**

**Carte lue par Mme Marie Thérèse Perney, Présidente de l'EL**

C'est quoi le mutualisme ?

Mots clés :

- démocratie,
- solidarité,
- modernité,
- responsabilité.

**Philippe Moinard**

Le **mutualisme** c'est :

- décider ensemble en appliquant les principes de la **démocratie**,
- agir ensemble pour l'intérêt collectif en s'appuyant sur les valeurs de la **solidarité**,
- s'engager ensemble pour le bien de tous, c'est faire preuve de **modernité**,
- toute action envisagée doit être réalisable, datée, chiffrée : il s'agit de s'appuyer sur le sens de la **responsabilité** de chacun.

**Dépt 21 : EL Montbard – Semur en Auxois**

**Carte lue par M. Jean François Donadoni, Président de l'EL**

Pourquoi voter aux élections MSA ?

Mots clés :

- légitimité,
- être représenté,
- se faire entendre,
- intérêt du monde agricole,
- défendre les spécificités du régime.

## Philippe Moinard

Pourquoi il est important de **voter aux élections MSA** :

- la MSA a toute **légitimité** à défendre les droits sociaux de chaque ressortissant agricole pour lui permettre d'**être représenté** et ainsi de promouvoir la valeur de chacun dans une société encore très attachée au monde agricole,
- face à certains de ses ressortissants qui la rejettent parfois en l'assimilant aux choix imposés par l'Etat, c'est l'occasion de **se faire entendre** pour expliquer le rôle et l'importance de notre institution,
- c'est aller vers les nouveaux installés pour leur expliquer que la MSA défend **l'intérêt du monde agricole** : certes elle appelle des cotisations mais son rôle est également de donner accès aux prestations,
- voter c'est reconnaître l'importance de l'élu MSA qui est là pour **défendre les spécificités du régime** (guichet unique, action sociale...) mais aussi pour apporter son attention aux autres.

### Dépt 58 : EL Corbigny

Carte lue par M. Jean Luc Cointe, Président de l'EL

Qu'est-ce que la MSA apporte sur les territoires ?

Mots clés :

- emplois,
- services,
- lien social,
- actions avec les partenaires.

## Philippe Moinard

Ce que **la MSA apporte sur les territoires** :

- par son accessibilité au téléphone, elle reste disponible pour les entreprises agricoles pourvoyeuses d'**emplois** mais doit veiller à améliorer la professionnalisation des réponses apportées,
- à l'identique de ce que pratiquent d'autres entreprises du secteur privé, elle doit encore développer son offre de **services** pour indiquer clairement si un dossier est complet ou préciser ce qui manque,
- de par son accessibilité, son réseau d'élus avec leur outil de communication, la Webapp, et ses animateurs de la vie institutionnelle, elle est à même de créer et de maintenir du **lien social**,
- son dynamisme se traduit notamment par la conduite d'**actions avec les partenaires** institutionnels.

M. Moinard conclut en rappelant qu'il a été administrateur en MSA depuis 1984 puis élu au conseil d'administration central pour la première fois en 2010. Il a été président de la Commission d'Action Mutualiste sur ce dernier mandat. Il est convaincu qu'échanger est très important pour l'avenir du régime agricole. Les élections y sont fondamentales : complémentarité des deux composantes SA et NSA, atout du guichet unique... Il est donc essentiel de convaincre des candidats à devenir délégués MSA.

M. Bossong remercie M. Moinard pour son intervention.

## 8 – Lancement de la communauté des élus bourguignons par M. Faucheux

M. Bossong donne la parole à M. Faucheux, Président de la CVI pour officialiser le lancement de la communauté des élus bourguignons.

## Diaporama en annexe 6

Je remercie M. Moinard d'être notre parrain, le témoin du lancement de la communauté

En effet, votre conseil d'administration a souhaité fédérer les délégués autour d'une communauté baptisée « élus bourguignons ». Elle permettra d'échanger des informations, des expériences, bonnes ou moins bonnes, de créer du lien et de communiquer facilement et simplement entre nous. Elle utilise « Mon appli Elus MSA » que vous connaissez tous.

« Elus bourguignons » est sponsorisée par Dominique Bossong, Jean Paul Baudin et Armelle Rutkowski.

Vous allez prochainement recevoir un mail d'invitation, sur la base d'un engagement volontaire et pour que cette communauté soit le reflet de vos besoins, à participer à deux webinaires :

- le 13 mai à 18 h 00,
- le 14 mai à 10 h 00.

A cette occasion, vous pourrez nous faire part de vos attentes, de vos idées, de vos besoins. L'objectif étant que chacun puisse s'exprimer.

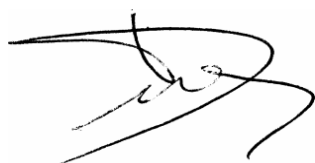
Nous comptons sur vous et votre implication pour faire vivre notre communauté « élus bourguignons ».

M. Bossong remercie M. Fauchoux.

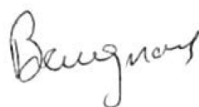
Il remercie ensuite l'ensemble des participants et clôt l'assemblée générale à 13 h 10.

Il invite les participants à venir partager le traditionnel repas mutualiste.

**Dominique Bossong,**  
Président du Conseil d'Administration

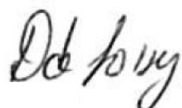


**Assesseur 1er collègue**  
**Denis Beugon**  
EL de Corbigny (58)



**Assesseur 3ème collègue**  
**Dina Carrelet de Loisy**

EL de Fontaine les Dijon – Is sur Tille – St Appollinaire (21)



**Armelle Rutkowski,**  
Directrice Générale, Secrétaire de séance



**Assesseur 2ème collègue**  
**Marie Thérèse Perney**  
EL de Cuiseaux – Louhans (71)



**Liste des annexes :**

1. Diaporama – remerciements aux partenaires présents ou représentés
2. Diaporama – rapport moral du Président et rapport d'activité de la Directrice Générale
3. Diaporama – rapport CPASS
4. Diaporama – rapport CPSS – CPSNS
5. Diaporama – rapport VI
6. Diaporama – lancement de la communauté « élus bourguignons »